

MOTO-CROSS REGLEMENT PARTICULIER 2019 PROMOTIONS ET VETERANS HAUTS DE FRANCE

ARTICLE 43 : SONT ADMIS EXCLUSIVEMENT :

- Les licenciés de la Ligue des Hauts de France
- Les licenciés NJ3 sur autorisation de la Commission de Moto Cross
- Pour la Catégorie Vétérans, avoir **38** ans révolus, ouverte à tous les pilotes Vétérans et pilotes hors ligue en complément de plateau, les Vétérans ne seront pas autorisés à rouler en catégorie Promotion
- En catégorie promotion ne seront pas admis les pilotes participants ou ayant participé les années précédentes aux catégories championnat 125 cc / MX 2 / MX 1 zone Nord ou Sud sauf avis favorable de la commission de moto cross.

Les 10 premiers du classement cumulé devront changer de catégorie l'année suivante (Sauf Vétérans)

ARTICLE 44 : LES ENGAGEMENTS SERONT CLOS 5 JOURS AVANT L'EPREUVE, 3 JOURS AVANT L'EPREUVE AU TARIF MAJORE
PASSE CE DELAI PLUS AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE

- ✓ ENGAGEMENT A L'ANNEE : 35 € à faire sur le site engage sport
- ✓ ENGAGEMENT A L'EPREUVE : 45 € à faire sur le site engage sport

ARTICLE 45 : DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- Essais libres **et essais** chronométrés en deux, trois ou quatre groupes de Pilotes équilibrés par un tirage au sort au moment du contrôle administratif.
- Le classement général des essais **chronométrés** donnera l'ordre d'entrée en grille des 2, 3 ou 4 manches de qualifications de l'après-midi.
- L'après-midi, 2 à 4 manches de qualification de 10' à 12' +1T d'où seront tirés les 39 ou 40 meilleurs pour la Finale OR, puis les 39 pilotes ou 40 pilotes suivants en fonction du nombre de série pour la finale ARGENT, les 39 suivants pour la finale Bronze et s'il y a lieu, le reste des pilotes pour la Consolante. Les finales ARGENT et BRONZE n'ont lieu que si un minimum de 20 pilotes est présent ou si les horaires le permettent.
- Les points sont marqués uniquement sur la finale OR
- Les finales OR et ARGENT se déroulent sur 12' + 1T, et les séries suivantes sur 10' + 1T
- Deux manches Vétérans (si 20 pilotes minimum) avec classement cumulé de 15'+ 1T

ARTICLE 46 : PRIX : Coupes et/ou lots uniquement aux 5 premiers de la finale OR, aux 3 premiers Vétérans, pour les autres séries au gré de l'organisateur.



MOTO-CROSS - REGLEMENT PARTICULIER 2019 CHAMPIONNAT DES HAUTS DE FRANCE 85cc

ARTICLE 29 : SONT ADMIS :

- Chpt 85cc les licenciés Nationaux Compétition Jeunes NJ3 ayant 11 ans révolu au 1^{er} janvier de l'année, le CASM est obligatoire.
- 85cc Minimes à partir de 11 ans révolu à 12 ans **maximum à la prise de la licence**
- 85cc Cadets à partir de 13 ans révolu à 15 ans **maximum à la prise de licence** ; La **limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur**,
- Les pilotes hors Ligue en complément de plateau.

NE SONT PAS ADMIS :

Les autres licenciés.

ARTICLE 30 : ENGAGEMENT :

- ✓ **ENGAGEMENT A L'ANNEE : 35 à faire sur le site engage sport**
- **ENGAGEMENT A L'EPREUVE : 45 € à faire sur le site engage sport**

ARTICLE 31 : MANCHES : 2 manches de 15' + 1T

ARTICLE 32 : PRIX : Coupes et/ou lots jusqu'au 5^{ème}

ARTICLE 33 :

L'organisateur pourra si nécessaire compléter le plateau avec des pilotes Nationaux 85cc d'autres Ligues à concurrence de 40 pilotes.

ARTICLE 34 : Les 3 premiers Minimes et Cadets seront récompensés en fin d'année.

ARTICLE 35 :

Les points marqués EN CHAMPIONNAT DE France MINIVERT, CADETS 85cc ou D'EUROPE seront comptabilisés sans distinction du samedi ou dimanche si l'épreuve est organisée sur 2 jours.

ARTICLE 36 : En cours de saison, les **10** premiers du classement provisoire sont autorisés à participer au Championnat 125cc 2Temps s'il n'y a pas de Championnat 85cc le même jour et **s'ils ont 13 ans révolus.** (Licence NJ3C)